



Ouverture d'un coffre fort mis hors d'usage

Par **CHRISTINE**, le **14/06/2008** à **02:03**

bonjour

j'ai achete il y a 8 années, un coffre fort à plus de 3 000 euros.

La semaine dernière je n'arrive plus à ouvrir le coffre, je fais donc appel à l'entreprise qui m'a vendu le coffre pour l'ouvrir.

celle ci après 3 tentatives, en ayant au final mis mon coffre hors d'usage, (c'est à à dire plus de combinaison, plus de clé, plusieurs perçages) me réclament une facture de 650 euros.

Ai je le droit de contester cette facture, vu que mon coffre est maintenant HS,

me propose de faire un devis de réparation, au moins 1000 - 1500 euros

Ce coffre est d'une marque reconnu dans le monde entier

La société n'a pas su trouver ce qui ne permettait plus l'ouverture, et à réussi à l'ouvrir en le mettant hors service

quels sont mes recours, déjà pour ne pas payer 650 euros d'ouverture et ne plus avoir de coffre !

mon assurance me dit que c'est leur responsabilité professionnelle qui est en cause ? est vrai et dans ce cas que puis faire

en vous remerciant de m'éclairer sur ce que je suis en droit d'espérer ou de faire

bien cordialement

BRIERE Christine